



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Melun, le 23/07/2021

Communiqué de presse

Sujet du communiqué

Offre de dépistage Covid-19 en Seine-et-Marne : près de 500 acteurs de soins mobilisés pour réaliser des tests

L'offre de dépistage dans le département de la Seine-et-Marne, pour la période estivale, permet de faire face à une demande de tests importante (environ 48 000 tests hebdomadaires réalisés dans le département en moyenne), en lien avec les départs en vacances et depuis le 21 juillet avec l'obligation de présentation d'un « pass sanitaire » valide pour accéder aux lieux de loisirs et de culture rassemblant plus de 50 personnes (salles de spectacle, les parcs d'attractions, les salles de concert, les festivals, les salles de sport, les cinémas...).

Pour réaliser un test de dépistage Covid-19, les seine-et-marnais ont la possibilité de s'adresser à différents acteurs de santé dans le département :

- Une cinquantaine de lieux réalisent des tests de dépistage RT-PCR :
 - les **3 Centres de Dépistage et de Diagnostic Covid-19 (CDDC)** permanents et de grande capacité (500 tests par jour), mis en place par l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Dammarie-Les-Lys (444 Avenue Du Général Leclerc), Chelles (Place des Martyrs de Chateaubriant) et Lognes (97 boulevard du Segrais), ouverts du lundi au samedi sans rendez-vous ;
 - les **laboratoires d'analyses médicales de ville** ;
 - et les **laboratoires hospitaliers** qui accueillent non seulement la patientèle hospitalisée mais également toute personne « externe ».

Ces centres sont référencés sur santé.fr

- D'autres professionnels de ville réalisent des tests de dépistage antigéniques dits « rapides » :
 - plus de **100 pharmacies**, référencées sur l'application mobile monpharmacien-idf.fr ;
 - **environ 250 infirmiers libéraux** qui peuvent intervenir à domicile, référencés sur le site www.inzee.care ;
 - ainsi que des **kinésithérapeute, sage-femme, chirurgien-dentiste**, etc., référencés sur santé.fr

Pour rappel, tous les tests de dépistage COVID-19, RT-PCR et antigéniques, génèrent une preuve dès la saisie du résultat par le professionnel de santé dans le Système d'information national de dépistage populationnel SI-DEP ; cette preuve peut être imprimée en direct. Elle est également mise à disposition du patient via un mail et un SMS qui lui sont envoyés par le portail SI-DEP : il peut alors importer directement le résultat du test dans **TousAntiCovid Carnet** (application est téléchargeable gratuitement sur AppStore ou Google Play Store). Pour une aide sur TousAntiCovid, un numéro de téléphone est disponible : 0800 087 148

Contacts presse

ARS Ile-de-France : alizee.feuveaux@ars.sante.fr et esther.thiry@ars.sante.fr

PREF : jordan.debeury@seine-et-marne.gouv.fr et theo.perrot@seine-et-marne.gouv.fr

Cabinet du Préfet Bureau de la communication interministérielle

12, rue des Saints-Pères
77000 Melun
www.seine-et-marne.gouv.fr

@Prefet77

